



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 18 décembre 2025

Objet : Approbation de la Décision Modificative N°2 du budget annexe de la régie du Vieux-Port

Date de la convocation : 12 décembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 12 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 26

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur PAOLI Jean François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame ORSINI SAULI Laura à Monsieur Don Petru Luccioni ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur Graziani Antoine ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;
Madame PELLEGGRI Leslie à Madame Jérôme Vivarelli-Mari ;
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2025/MAR/01/05 en date du 27 mars 2025 portant approbation du compte financier unique 2024 du budget de la régie du Vieux-Port ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2025/AVRIL/01/07 en date du 10 avril 2025 portant approbation du budget primitif du budget de la régie du Vieux-Port concernant l'exercice 2025 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2025/OCT/01/33 en date du 2 octobre 2025 portant approbation de la Décision Modificative N°1 du budget annexe de la régie du Vieux Port;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 16 décembre 2025 ;

En synthèse, le budget 2025 en section fonctionnement (budget primitif et décision modificative n°2) est le suivant :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses d' exploitation en €	BP	DM1	DM2	BP+DM
Chapitre 011	720 000,00			720 000,00
Chapitre 012	287 000,00			287 000,00
Chapitre 65	500,00		10 500,00	11 000,00
Chapitre 66				0,00
Chapitre 67	357 478,31	-2 000,00		355 478,31
Chapitre 68		2 000,00		2 000,00
Chapitre 69	35 000,00		12 000,00	47 000,00
Chapitre 023	129 720,40		20 000,00	149 720,40
Chapitre 042	90 000,00			90 000,00

Total des dépenses d'exploitation	1 619 698,71	0,00	42 500,00	1 662 198,71
--	---------------------	-------------	------------------	---------------------

Recettes d'exploitation en €	BP	DM1	DM2	BP+DM
Chapitre 013				0,00
Chapitre 70	1 062 000,00			1 062 000,00
Chapitre 73				0,00
Chapitre 74				0,00
Chapitre 75	17 000,00			17 000,00
Chapitre 76				0,00
Chapitre 77	2 000,00			2 000,00
Chapitre 042	343,00			343,00

Résultat reporté	538 355,71			538 355,71
------------------	------------	--	--	------------

Total des recettes d'exploitation	1 619 698,71	0,00	0,00	1 619 698,71
--	---------------------	-------------	-------------	---------------------

En synthèse, le budget 2025 en section investissement (budget primitif et décision modificative n°2) est le suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement en €	BP	DM1	DM2	BP+DM
Chapitre 10		10 000,00		10 000,00
Chapitre 13				0,00
Chapitre 16	23 655,88			23 655,88
Chapitre 20				0,00
Chapitre 204				0,00
Chapitre 21	82 982,65	30 000,00		112 982,65
Chapitre 23	588 516,63	-40 000,00	20 000,00	568 516,63
Chapitre 26				0,00
Chapitre 27				0,00
Chapitre 45				0,00
Chapitre 040	343,00			343,00
Chapitre 041				0,00

Solde d'exécution reporté				0,00
Total des dépenses d'investissement	695 498,16	0,00	20 000,00	715 498,16

Recettes d'investissement en €	BP	DM1	DM2	BP+DM
Chapitre 024				0,00
Chapitre 10				0,00
Chapitre 1068				0,00
Chapitre 13	429 931,05			429 931,05
Chapitre 16				0,00
Chapitre 21				0,00
Chapitre 23				0,00
Chapitre 45				0,00
Chapitre 021	129 720,40		20 000,00	149 720,40
Chapitre 040	90 000,00			90 000,00
Chapitre 041				0,00

Solde d'exécution reporté	45 846,71			45 846,71
---------------------------	-----------	--	--	-----------

Total des recettes d'investissement	695 498,16	0,00	20 000,00	715 498,16
--	-------------------	-------------	------------------	-------------------

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Didier GRASSI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Monsieur Jean-François PAOLI, Madame Hélène SALGE, Madame Livia GRAZIANI-SANCIU et Monsieur Julien MORGANTI ayant voté contre.

Article unique:

- **Adopte** la décision modificative n°2 du budget de la régie du Vieux-Port de l'exercice 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Paul TIERI

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.